

FRAIS DE DÉPLACEMENT – Moins de 120 km
Tous ces frais sont en vigueur au 27 avril 2025

IC-I		Génie civil et voirie	Résidentiel lourd
Tout le Québec		Tout le Québec	
Plus de 65 km	47,63 \$	Plus de 60 km	46,23 \$
Plus de 90 km	53,89 \$	Plus de 90 km	55,04 \$
Utilisation du véhicule par le salarié			
0,49 \$ /km		0,54 \$ /km	0,64 \$ / km (léger & lourd)
Frais de chambre et pension			
175 \$ / jour		175 \$ / jour	175 \$ / jour
Indemnité de repas			
30 \$		21 \$	17 \$
Frais de stationnement			
20 \$ / jour (avec pièce justificative)		13,75 \$ / jour	15 \$ / jour (avec pièce justificative)